

**Formation continue obligatoire des vétérinaires sanitaires  
exerçant en production animale  
(animaux de rente et filière équine)**

**Région Bourgogne Franche-Comté**

-==--==-  
**Programme 2018**  
-==--==-



Ces formations sont pour vous, en tant que vétérinaire sanitaire, l'occasion de pouvoir échanger avec vos confrères et consœurs, sur des problématiques communes, qui portent un intérêt particulier pour vous en tant que vétérinaire sanitaire et pour votre clientèle.

Ces formations sont gratuites, organisées en petits effectifs autour de formateurs/experts ouverts aux échanges, dans un esprit de convivialité.

**En 2018**, trois nouvelles formations sont inscrites au catalogue national :

- « Réalisation pratique de la tuberculination et interprétation » : Il est noté que la SNGTV a réalisé une vidéo sur cet acte très technique (qui est mise en ligne sur le site de la plateforme ESA <https://www.plateforme-esa.fr/utilisation-et-entretien-de-la-seringue-a-tuberculiner-mc-lintock> ; <https://www.plateforme-esa.fr/tuberculose-bovine-depistage-et-diagnostic> ; et sur le site de la SNGTV > Ruminants > Tuberculose bovine <https://www.sngtv.org/>).
- « Prélèvements et autopsie des volailles fermières »
- « **Filière Équine** » : Réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire ; cette nouvelle formation est destinée aux vétérinaires qui ont une activité en filière équine.

Douze autres formations, déjà inscrites au catalogue 2017, sont maintenues en 2018.

Quinze formations seront accessibles en 2018 dont **11 organisées sur ces thèmes en région Bourgogne Franche-Comté et départements limitrophes.**

Vous retrouverez :

- la plaquette des formations organisées en 2018 en Bourgogne Franche-Comté ainsi que sur les départements limitrophes,
- les fiches présentant le contenu des formations,
- la carte régionale et départements limitrophes des sessions par thème et par date,

sur le lien de dépôt du GTV Bourgogne-Franche-Comté

([https://drive.google.com/drive/folders/1U\\_1eDbXqyYXbmCtW9h9zyHIKWpu\\_r4Ns?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1U_1eDbXqyYXbmCtW9h9zyHIKWpu_r4Ns?usp=sharing)),

sur le site de la SNGTV (<https://www.sngtv.org/> ; rubrique Votre GTV > OVVT Régionaux > OVVT Bourgogne-Franche-Comté) et sur le site de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

(<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Reseau-veterinaire>).

Nous vous rappelons que ces formations sont **obligatoires** pour :

- **les vétérinaires titulaires du mandat sanitaire exerçant en production animale (filiale bovine, avicole, porcine, ovine, caprine) à raison de 2 formations sur les 5 dernières années quel que soit le nombre d'élevages en clientèle.**
- **Les vétérinaires spécialisés en filière équine à raison de 1 formation sur les 5 dernières années quel que soit le nombre d'élevages en clientèle.**

*Les vétérinaires exerçant en production animale et en filière équine sont tenus de suivre 2 formations sur les 5 dernières années.*

*Vous devriez en conséquence avoir suivi deux formations (ou une formation en filière équine) **entre le 1<sup>er</sup>/01/2014 et le 1<sup>er</sup>/12/2018**. Un mail d'alerte sera adressé à tous les vétérinaires devant réaliser une ou deux formations en 2018.*

*Vous pouvez demander votre relevé de point auprès du GTV Bourgogne-Franche-Comté, section OVVT à l'adresse mail suivante : [ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com](mailto:ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com).*

*Tous vétérinaires nouvellement mandatés possèdent un délai de 5 ans pour réaliser ses formations continues au mandat sanitaire.*

## **L'offre de formation 2018**

### **Bourgogne-Franche-Comté et départements limitrophes**

#### **Axe 1 - Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir**

Dans un contexte d'une sensibilité croissante des sociétés au bien-être animal, le vétérinaire sanitaire a un rôle de premier plan à tenir en matière de conseils, d'informations pour l'amélioration du bien-être animal.

**Contenu :**

- La notion de bien-être animal
- Le repérage des 1<sup>ers</sup> signes du mal-être, les mesures à prendre, les conseils à donner à l'éleveur
- Focus transport, mise à mort en élevage
- Gestion des cas de maltraitance

#### **Axe 3 - La biosécurité en élevage**

Dans ce contexte de prévention des maladies endémiques, émergentes ou ré-émergentes, le vétérinaire sanitaire a un rôle de premier plan à tenir en matière de conseils et d'informations pour l'amélioration de la biosécurité dans les élevages de sa clientèle.

**Contenu :** La séquence de formation se déroule selon les 5 grands principes de la biosécurité

- Bio exclusion : pas d'entrée du pathogène
- Bio Compartimentation : pas de circulation dans le troupeau
- Bio préservation : pas de persistance dans l'environnement
- Bio confinement : pas de sortie du pathogène
- Bio prévention : pas d'infection de l'homme

#### **Axe 4 - De la détection au retour d'information : le vétérinaire sanitaire au cœur de la surveillance épidémiologique**

Le vétérinaire sanitaire, au contact des éleveurs dans son activité professionnelle quotidienne, est bien souvent l'un des premiers maillons de la surveillance épidémiologique. A ce titre il a un rôle de premier plan en matière de compétences apportées à l'identification et à la caractérisation des suspicions cliniques.

**Contenu :**

- Mise en situation et rôle du vétérinaire sanitaire dans le dispositif de surveillance épidémiologique en France
- Importance et conséquences du signalement au niveau local pour assurer une surveillance efficiente
- L'information sur la chaîne alimentaire (ICA) et la surveillance épidémiologique : rôle du vétérinaire sanitaire
- Tour de table des participants : retour d'information au niveau local, sources d'informations

#### **Axe 6 - Actualisée en 2016 - Maladies animales émergentes : vigilance !**

La rapidité de la détection et de la réaction face à une maladie émergente ou ré- émergente est capitale. C'est pourquoi la détection rapide d'un nouvel épisode épidémiologique de cette nature constitue la pierre angulaire des politiques sanitaires à mettre en œuvre.

**Contenu :**

- risques et raisons de l'émergence de maladies
- Le rôle du vétérinaire dans cette vigilance
- De la vigilance à l'évaluation du signalement

## **Axe 7 - Actualisée en 2016 - Contrôle de la tuberculose bovine : rôle du VS**

Dans un contexte où le statut officiellement indemne de tuberculose bovine est à défendre, Il est donc essentiel pour les vétérinaires sanitaires d'être informés du contexte actuel de l'épidémiologie de la tuberculose bovine et des outils pour la combattre afin de bien comprendre leurs rôles dans la lutte contre cette maladie.

### **Contenu :**

- Historique de la tuberculose en France, les différents risques liés à cette maladie
- Epidémiologie descriptive de la tuberculose en France (au plan national, dans les zones infectées)
- Les Principaux facteurs de risque de diffusion entre cheptels : enseignements de l'étude cas-témoin et rôle de la faune sauvage
- Tests de dépistage et de diagnostic, caractéristique des tests
- Réalisation pratique de l'intradermo simple et comparative ; interprétation des mesures

## **Axe 8 - Actualisée en 2016 - Surveillance des avortements de ruminants**

La surveillance des avortements a pour objectif historique (depuis 1965) d'assurer la détection précoce de tout foyer de brucellose. De 2012 à 2015, elle a également permis d'évaluer dans 10 départements pilotes la prévalence et l'incidence des élevages « cliniquement atteints de fièvre Q », ainsi que la séroprévalence troupeau et intra-troupeau par espèce de ruminant. Elle devrait également permettre de détecter précocement l'apparition de maladies exotiques, telle que la fièvre de la vallée du Rift. Ce dispositif repose en France sur la déclaration obligatoire de tout avortement par l'éleveur et le vétérinaire sanitaire.

### **Contenu :**

- Retours d'expérience : foyers récents de brucellose et de fièvre Q
- Déclaration d'avortements : où en est-on ? Où va-t-on ?
- Situation vis-à-vis des maladies abortives réglementées, émergentes et exotiques
- Vers une harmonisation pratique du diagnostic différentiel

## **Axe 9 - Actualisée en 2017 - Lutte contre l'antibiorésistance : rôle du VS (animaux de rente et de compagnie)**

Les antibiotiques sont largement prescrits chez l'homme et chez l'animal, autant à titre curatif que préventif. Dans tous les cas, leur usage est susceptible d'entraîner l'émergence de résistances bactériennes par le biais de mécanismes qui se transmettent par l'environnement ou l'alimentation, vers l'homme ou l'animal. Le développement de l'antibiorésistance constitue un enjeu de santé publique au niveau mondial qui justifie une prise de conscience accrue et nécessite une action.

### **Contenu :**

- Contexte de l'antibiorésistance
- Les fondements de l'antibiorésistance
- Comment éviter ou limiter les recours aux antibiotiques

## **Axe 10 - Zoonoses et conduite à tenir, protection du vétérinaire et de l'éleveur (animaux de rente et de compagnie)**

Les zoonoses, maladies infectieuses ou parasitaires, naturellement transmissibles entre l'Homme et l'animal constituent toujours une menace sanitaire majeure pour l'Homme (60 % des 1 400 agents pathogènes pour l'Homme sont d'origine animale et 75 % des maladies émergentes peuvent se transmettre à l'homme selon l'Organisation mondiale de la santé animale).

### **Contenu :**

- Prévention des zoonoses en consultation vétérinaire
- Prévention des zoonoses dans un élevage de ruminants
- Prévention des zoonoses en production de denrées alimentaires.

*Ce module ne concerne pas les zoonoses de transmission indirecte ou vectorielle. Ce module ne vise pas à réactualiser les connaissances des VS pour toutes les zoonoses mais de préciser le rôle du VS dans la prévention des zoonoses.*

### **Axe 11 - Actualisée en 2017 - Gestion pratique du médicament vétérinaire**

Un des objectifs essentiels de la législation et de la réglementation relatives à la pharmacie vétérinaire est de garantir la qualité hygiénique des denrées alimentaires d'origine animale et de protéger la santé du consommateur (résidus dans les denrées alimentaires, antibiorésistance et effets indésirables...)

**Contenu :**

- Cadre général de la rédaction d'une ordonnance
- Evaluer ses pratiques
- Gestion physique du médicament

### **Axe 12 - Influenza aviaire : biosécurité et surveillance**

Lors de l'épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 de 2015-2016 et 2016-2017, des mesures particulières concernant l'IAHP ont été imposées par AM à tous les détenteurs de volailles. L'épisode d'IAHP de l'hiver 2016 démontre que : la maladie IA peut prendre des formes méconnues (diagnostic différentiel difficile) ; les notions de biosécurité restent à transmettre à tous les acteurs du sanitaire et à tous les intervenants en élevage ; les activités humaines sont à l'origine de la diffusion de la maladie et participent à son expansion, en particulier sur des formes très virulentes (virus H5N8 et H7N9). Dans ce cadre, le vétérinaire sanitaire doit être en mesure de connaître la maladie IA et les notions de biosécurité, informer ses clients et tous les acteurs de la filière et participer à la lutte globale contre ces maladies de catégorie 1 soumises à plan d'urgence.

**Contenu :**

- identifier et gérer une suspicion : éléments de contexte et mise en situation
- biosécurité : bases réglementaires et techniques ; travail sur cas réels par groupes

**Prérequis :**

- Lecture de l'arrêté ministériel du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'IA : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032000273>
- Consulter des fiches biosécurité ITAVI : <http://influenza.itavi.asso.fr/>

### **Axe 15 - Nouvelle formation - Réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire équine**

Fiche formation disponible prochainement (formation dispensée à partir du second semestre 2018).

REGION	DPT	LIEU	DATE début formation à 14h	FORMATEUR ENSV	FORMATEUR SNGTV
<b>01- Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir</b>					
BFC	58	LUZY ( <i>à confirmer</i> )	mardi 12 juin 2018	LASSALLE Bruno	COUROUBLE François
BFC	71	AUTUN	<b>MODIF - Date à déterminer</b>	TRAYNARD Sylvain	COUROUBLE François
BFC	70	VESOUL	jeudi 28 juin 2018	DA SILVA Eric	VIN Hubert
<b>03- La biosécurité en élevage</b>					
BFC	25	BESANSON	<b>MODIF</b> - jeudi 28 juin 2018	LECHEVALLIER Martine	COUROUBLE François
<b>04- De la détection au retour d'information : le vétérinaire sanitaire au coeur de la surveillance épidémiologique</b>					
BFC	71	CHAROLLES	mardi 2 octobre 2018	DUPUY Céline	COUROUBLE François
<b>06- Maladies animales émergentes : vigilance !</b>					
AURA	03	YZEURE	mardi 15 mai 2018	DUBARD Mireille	CASAMITJANA Philippe
AURA	42	SAINT-ETIENNE ou MONTROND-LES-BAINS	jeudi 24 mai 2018	DUBARD Mireille	PHILIZOT Stéphanie
G Est	52	<i>non communiqué</i>	jeudi 6 septembre 2018	LASSALLE Bruno	PHILIZOT Stéphanie
BFC	25	BESANSON	mardi 25 septembre 2018	LASSALLE Bruno	PHILIZOT Stéphanie
<b>07- Contrôle de la tuberculose bovine : rôle du VS</b>					
AURA	03	YZEURE	jeudi 21 juin 2018	CHEVALIER Fabrice	PERIGAUD Eric
CVL	18	BOURGES	mardi 2 octobre 2018	GARAPIN Françoise	PERIGAUD Eric
<b>08- Surveillance des avortements de ruminants</b>					
AURA	03	YZEURE	jeudi 18 octobre 2018	LAHERRERE Florence	DUMAS Pierre-Louis
<b>09- Lutte contre l'antibiorésistance : rôle du VS</b>					
G Est	10	<i>non communiqué</i>	jeudi 27 septembre 2018	GUIGNARD Alain	BOSQUET Gérard
BFC	58	CHÂTEAU-CHINON ( <i>à confirmer</i> )	<b>MODIF</b> - mardi 25 septembre 2018	<i>à déterminer</i>	BOSQUET Gérard
BFC	39	LONS-LE-SAUNIER	mardi 23 octobre 2018	TOLLE Francis	BASTIEN Jacqueline
<b>10- Prévention des zoonoses</b>					
BFC	89	AUXERRE	mardi 5 juin 2018	LAHERRERE Florence	TOUBOUL Henri
G Est	88	EPINAL ( <i>à confirmer</i> )	jeudi 7 juin 2018	GARAPIN Françoise	MEURISSE Aurélien
CVL	45	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	jeudi 18 octobre 2018	GARAPIN Françoise	TOUBOUL Henri

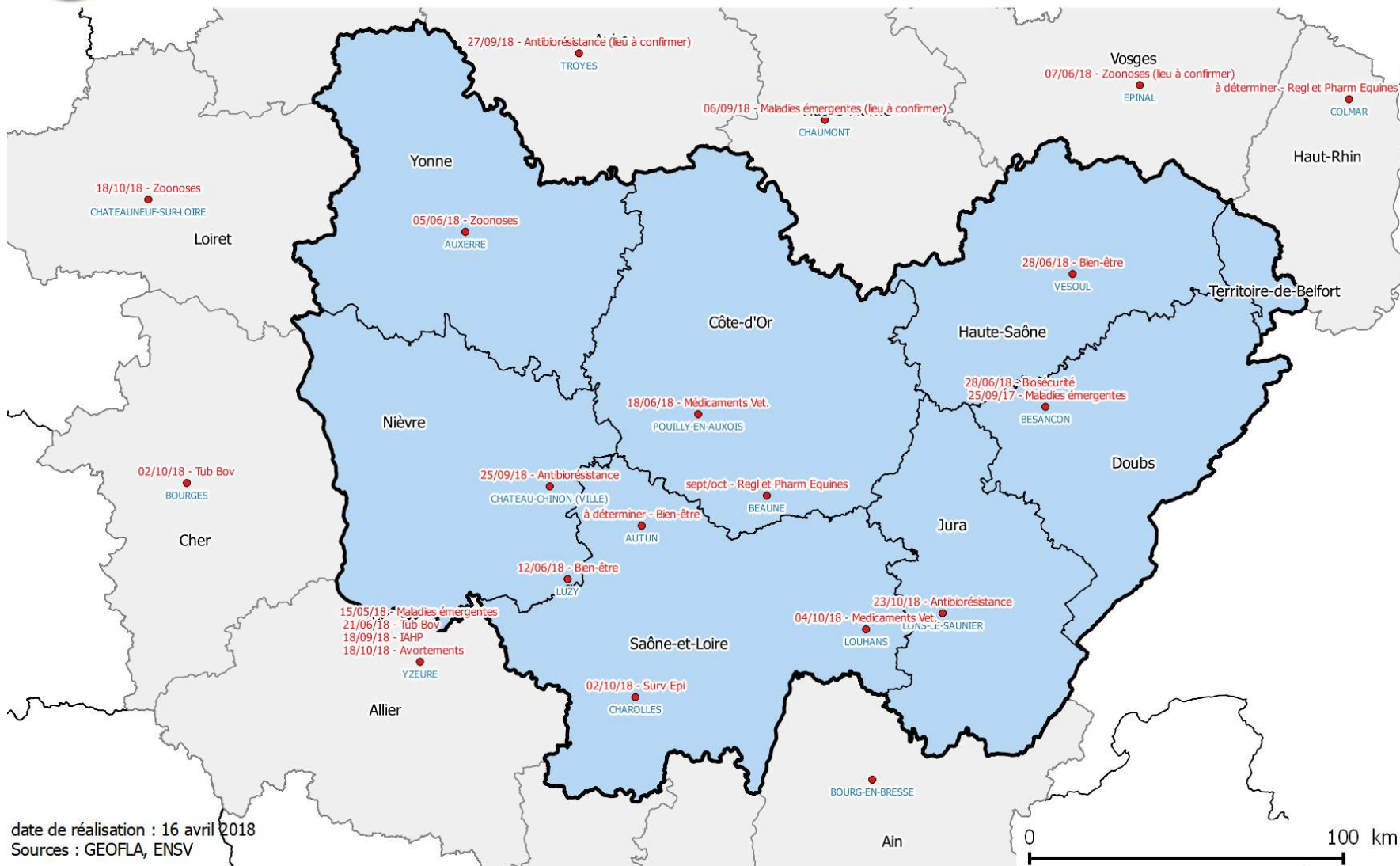
AURA	1	Les Echets - MIRIBEL	jeudi 25 octobre 2018	LAHERRERE Florence	DEVOS Jacques
IdF	77	<i>non communiqué</i>	mardi 13 novembre 2018	THOMAS-LOYAU Sophie	PERIE Paul
<b>11- Gestion pratique du médicament vétérinaire</b>					
BFC	21	POUILLY-EN-AUXOIS	lundi 18 juin 2018	WINNINGER Sophie	BOSQUET Gérard
BFC	71	LOUHANS	jeudi 4 octobre 2018	WINNINGER Sophie	BOSQUET Gérard
<b>12- Influenza aviaire : biosécurité et surveillance</b>					
AURA	03	YZEURE	mardi 18 septembre 2018	AMOS Marie-Agnès	CHABROL Patrick
<b>15- Réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire équine</b>					
BFC	21	BEAUNE	<i>non communiqué</i>	<i>à déterminer</i>	<i>à déterminer</i>
AURA	01	Les Echets - MIRIBEL	<i>non communiqué</i>	<i>à déterminer</i>	<i>à déterminer</i>
G Est	68	<i>non communiqué</i>	<i>non communiqué</i>	<i>à déterminer</i>	<i>à déterminer</i>
AURA	42	SAINT-ETIENNE ou MONTROND-LES-BAINS	<i>non communiqué</i>	<i>à déterminer</i>	<i>à déterminer</i>





### Localisation des formations continues des vétérinaires sanitaires (session 2018)

Région Bourgogne-Franche-Comte et départements limitrophes



**NB : Les lieux des formations organisées en région Grand Est restent à confirmer.**



### COMMENT S'INSCRIRE :

➤ En remplissant le formulaire d'inscription et en le retournant **par courriel** au GTV Bourgogne-Franche-Comté, reconnu OVVT Bourgogne-Franche-Comté

Personne contact : Marina BERAL (07.50.97.28.82)

Courriel : [ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com](mailto:ovvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com)

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION - CONVOCATION

➤ A réception de votre demande d'inscription, un accusé de réception vous sera retourné par mail.

➤ Une convocation vous sera adressée par mail, par le GTV Bourgogne Franche-Comté 15 jours avant la date de la session et **vous précisera le lieu exact de la formation et les horaires**. Pour toute inscription tardive (inférieure à 15 jours), les convocations sont envoyées au fil de l'eau si des places sont encore disponibles.

### INDEMNISATION

- Par session de formation : 10 AMV + frais kilométriques

- L'indemnisation est versée, par la DD(CS)PP de votre département, à chaque vétérinaire sanitaire formé (*associé, salarié ou collaborateur libéral*), dans la limite de 2 sessions par vétérinaire sur les 5 dernières années, pour les vétérinaires du groupe d'activité 2 et dans la limite d'une seule sessions par vétérinaire sur les 5 dernières années pour les vétérinaires spécialisés équinés.

# Formation continue obligatoire des vétérinaires sanitaires

Ouverte à tout vétérinaire praticien habilité par les DD(CS)PP - Priorité aux vétérinaires sanitaires ruraux et équins  
Une confirmation d'inscription sera transmise **par email** par le GTV BFC.

## PRE-INSCRIPTION

A transmettre par courriel à @ : [uyvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com](mailto:uyvt.bourgogne.franche.comte@gmail.com)

Nom Prénom \_\_\_\_\_ n°Ordre individuel : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile professionnel : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Vétérinaire avec au moins un élevage animaux de rente en prophylaxie : **oui non** (rayer la mention inutile)

Vétérinaire spécialisé en filière équine : **oui non** (rayer la mention inutile)

souhaite m'inscrire à la formation dont le thème est :

Cocher la ou les sessions pour lesquelles vous souhaitez vous inscrire :

- |   |               |         |
|---|---------------|---------|
| <input type="checkbox"/> 1 - Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage .....  | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 3 - Biosécurité en élevage .....   | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 4 - De la détection au retour d'information : le vétérinaire au coeur de la surveillance épidémiologique ..... | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 6 – Maladies animales émergentes .....   | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 7 - Contrôle de la tuberculose bovine : rôle du VS .....   | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 8 - Surveillance des avortements de ruminants .....  | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 9 - Lutte contre l'antibiorésistance : rôle du VS  | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 10 - Prévention des zoonoses .....   | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 11 - Gestion pratique du médicament vétérinaire .....  | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 12 - Influenza aviaire : biosécurité et surveillance .....   | Le __/__/____ | A ..... |
| <input type="checkbox"/> 15 - Réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire équine .....                       | Le __/__/____ | A ..... |